

DOSSIER : CRISE DU VIN

BAISSE DE LA CONSOMMATION ? LOI EVIN ? SECURITE ROUTIERE ?

Les Vrais raisons de la crise ?

Parmi les raisons objectives de la crise on peut citer pêle-mêle la baisse de consommation, la classification des vins dure à comprendre, les prix, la loi Evin, l'alcoolisme, les campagnes de la sécurité routière, la concurrence étrangère. La baisse de la consommation n'est pas si importante que cela ou du moins elle s'est ralentie (voir le débat de Vinisud 2004), la classification est du ressort de l'INAO et le Président René Renou a annoncé haut et loin que 2004 verrait une réforme des Appellations. Les prix ils obéissent à l'offre et la demande. Et si le vin est trop cher il faut trouver le juste prix. Pour la loi Evin on peut à Bruxelles trouver quelques appuis car la Commission européenne demande depuis longtemps à la France de lever l'interdiction sur la publicité pour l'alcool, du moins à la télévision (confirmé le 11 mars 2004).

Mais cette levée d'interdiction profitera à tous les autres vins et alcools. Pour la sécurité routière et l'alcoolisme il faut se satisfaire du taux de 0.5g/l maintenu et l'alcoolisme doit continuer à être soigné mais plutôt dans ses causes sociales que par des interdictions. Les membres de l'ANEV soutiennent les propositions faites le 3 Mars à Paris et participeront à tous les travaux, qu'ils soient législatifs ou de réflexion. « Pour le Vignoble » a suivi pour les adhérents de l'ANEV les déclarations et initiatives qui ont marqué ce premier trimestre 2004 chaud, chaud pour le vin !

Dossier : Marc OLIVIER (mars 2004)

AMENDER LA LOI EVIN ?

On pourrait penser que, de Claude Evin au professeur Claude GOT en passant par les membres de l' *Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)* qui ont fait condamner la campagne de publicité des Vins de Bourgogne, on ne trouve que des gens qui sont contre le vin. Qu'en est-il exactement. Voici quelques déclarations, toutes enregistrés depuis le début de l'année, qui donneront un autre éclairage au débat.

Claude Evin

Dans une interview parue dans « Le Nouvel Observateur » du 5 Février au sujet du rapport de la Cour des Comptes , Claude Evin, député, auteur de la fameuse loi indique notamment comment il faut communiquer contre l'alcoolisme. Quoi qu'en pensent certains, cela n'est pas antinomique avec ce que disent les responsables de la filière, qui, en l'occurrence, se montrent parfaitement responsables.

Extraits :

*« Justement, ce que préconise le rapport, c'est de mener une réflexion sur la question du rapport entre la publicité et la consommation. **Il s'agit de promouvoir une consommation modérée d'alcool.** Par ailleurs, je pense qu'il faut relancer l'aide et le soutien aux associations de prévention contre l'alcool..... Il y a vis-à-vis de l'alcoolisme une retenue en France, liée à la représentation qu'a l'opinion publique de l'alcool. Soit un réel problème d'image de l'alcool. Si aujourd'hui, on commence à gagner la bataille contre le tabac, c'est beaucoup plus compliqué en matière d'alcool car il est associé à la fête. Alors, pourquoi pas gagner cette bataille là par le biais de la lutte contre l'insécurité routière?... ce dont le rapport ne parle pas du tout. Je ne peux que me réjouir des conséquences positives de la lutte contre l'alcool au volant. **Mais il faut aussi garder en mémoire le poids de la viticulture dans notre pays.....**Quant à la journée sans alcool, pourquoi pas. Mais ce n'est pas notre objectif aujourd'hui. »*

« On ne préconise pas l'abstinence pour tous »

Dans une Tribune Libre parue dans « le Monde du 2.03.2004 » les professeurs **Sylvain Dally**, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), **François Paille et Martine Daoust**, Société française d'alcoologie et le **Docteur Alain Morel**, Fédération française d'addictologie (FFA) ; disent notamment :

*« Notre message est très clair. Il ne s'agit pas d'interdire pour interdire. Nous avons suffisamment d'arguments scientifiques pour identifier des personnes "à risque" qu'il faut protéger : les jeunes, les femmes enceintes et tous ceux qui mettent la vie d'autrui en danger en consommant de l'alcool et en conduisant un véhicule. Les viticulteurs font passer le message : "Travaillons ensemble pour l'avenir." Pour nous, c'est en prévenant maintenant et clairement les populations à risque que nous travaillons pour l'avenir. Ne pas le faire serait un manquement grave à notre éthique professionnelle. Nous savons que nous sommes dans un pays producteur de vin, de bière, de spiritueux, et que, culturellement, les boissons alcoolisées sont associées aux instants festifs de notre vie. **Nous ne préconisons pas l'abstinence pour tous.** Mais nous informons qu'il existe des périodes de la vie au cours desquelles nous sommes plus fragiles et qui nécessitent une vigilance toute particulière. »*

Jean-Pierre RAFARIN

Le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin a réaffirmé le jeudi 26 février : « Je dois vous dire avec netteté que le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger est attaché aux objectifs de santé publique qui sont dans la loi Evin. Mais nous ne sommes pas favorables à la prohibition", Il a déclaré au Sénat, au lendemain d'une réunion de travail avec les viticulteurs à Matignon. "Il ne faut pas confondre la prohibition et la modération. Donc nous souhaitons qu'il puisse y avoir des améliorations pour la communication de la prévention et de

la modération. Il y a des possibilités d'ouverture pour mettre en avant l'exigence de prévention et l'exigence de modération", a-t-il ajouté. Le chef du gouvernement souhaite pouvoir parvenir à ces améliorations dans le cadre des groupes de travail mis en place lors de la rencontre avec les viticulteurs, qui devront rendre leurs propositions vers le 15 juin(voir page 2). La filière vitivinicole s'estime bridée par la loi Evin qui limite strictement la publicité sur le tabac et l'alcool. Elle demande au gouvernement que cette loi soit amendée pour permettre de communiquer non pas sur tel ou tel cru mais sur des catégories collectives de Vin, comme par exemple les Bourgogne, les Bordeaux ou les Côtes du Rhône.

Le Professeur Claude GOT :

« La loi EVIN n'est pas une loi de gauche ! »

Dans Libération du 4 Mars le Professeur Claude Got sous le titre « **Ne noyez pas la loi dans l'alcool** » met en garde. Selon lui, « abolir la législation Evin sur la promotion publicitaire de l'alcool dans le but illusoire d'aider à résoudre la crise structurelle de la viticulture risque de produire un nouvel épisode de (...) destruction des valeurs ». Il juge que « le seul objectif politique sérieux est de maintenir un compromis entre l'intérêt de santé publique (...) et le refus d'une politique de prohibition » juge toutefois que « l'affirmation péremptoire que l'on ne développe pas une addiction avec les AOC est une fable ». Rappelant que depuis quelques années la consommation d'alcool diminue régulièrement il note qu'une « évolution parallèle de la consommation et des dommages a été observée pendant une période de décroissance de la consommation de vin alors que les autres alcools étaient stables ou croissaient (...) ce qui réduit à néant l'hypothèse infantile qui attribue les dommages aux alcools non viniques et idéalise le vin ». **N'excluant pas les effets bénéfiques d'une consommation modérée d'alcool**, il observe néanmoins qu'« en ce qui concerne le bilan avantages -inconvénients le meilleur argument est que les femmes qui boivent moins d'alcool que les hommes, développent moins de pathologies liées à ce produit ». Pour lui une autre « absurdité du discours émergent est l'affirmation que la loi Evin est défavorable à la viticulture ». Il assure en effet que « la publicité favorise les grands groupes qui peuvent la financer » et que « quand un secteur encore dominant (...) perd des parts de marché au profit d'alcools industriels (...) il a intérêt à limiter au maximum l'accès de ces prédateurs à une publicité de masse ». « Troisième contresens » selon Claude Got « imaginer que (...) la loi est une loi de gauche et qu'il faut profiter de la majorité écrasante de la droite (...) pour achever de la détruire ». Et de rappeler que c'est la droite qui a inscrit l'interdiction de la publicité dans la loi et que de "dangereux gauchistes tels qu'Edouard Balladur, Raymond Barre ou Michel d'Ornano ont voté la loi avec la totalité des députés CDS" . Estimant que les partis doivent « reconstruire leur cohérence sur les thèmes fondamentaux de l'équilibre entre les contraintes et l'intérêt du

groupe » il juge qu'il serait « incohérent au moment où le Président de la République privilégie la lutte contre le cancer et les accidents de la route (...) de modifier la loi ». Pour lui ce dossier est « un enchevêtrement de manipulations » où « les plus démagogues des élus croient s'attirer (...) la reconnaissance des viticulteurs en mettant une fausse solution à leur disposition ». (Revue de Presse de la MILDT du 3 Mars 2004).

Photo : le professeur Claude Got face à P.Martin lors d'une émission sur la 5.

Roland COURTEAU (Sénateur de l'Aude)

« Arrêtons les assimilations »

« Il faut arrêter d'assimiler le vin à l'alcoolisme. Il n'a cessé d'augmenter depuis la loi Barzach, alors que la consommation de vin a chuté de 50% ! C'est significatif. A l'inverse, les alcools forts sont en hausse de 15%. C'est facile de diaboliser le vin. C'est moins coûteux que de s'attaquer aux vraies causes de l'alcoolisme, qui demeurent prioritairement sociales ! En outre, les études scientifiques le prouvent, une consommation régulière et modérée réduit de 40% les risques cardio-vasculaires, de 30% l'émergence de certains cancers et retarde l'apparition de la maladie d'Alzheimer. Sans compter l'impact sur l'économie. C'est 40.000 emplois directs et indirects dans l'Aude, 100.000 dans l'ensemble du Languedoc-Roussillon... »

Le Sénateur R. Courteau a déposé le 18.02 avec 20 autres sénateurs un projet qui permet de distinguer le vin des autres boissons alcooliques au sens des boissons agricoles. Il demande notamment :

« Par dérogation au I, pour les boissons agricoles, dont la fabrication et la vente ne sont pas interdites, régies par l'article 32 du Traité instituant la Communauté européenne et énumérées aux chapitres 22-04 à 22-07 de l'annexe I de ce traité, sont autorisées : La propagande ou la publicité, directe ou indirecte, à l'exception de : la diffusion de messages publicitaires dans les publications destinées à la jeunesse, définies au premier alinéa de l'article premier de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse - la publicité dans tous les lieux occupés par les associations de jeunesse ou d'éducation populaire. Les opérations de parrainage, dans le cadre ou non d'événements télédiffusés.elle peut également inclure des références aux aspects culturels, sociaux, alimentaires, hygiéniques, économiques et environnementaux du produit..... toute publicité doit comporter un message qui incite à une consommation modérée et fait appel à la responsabilité du consommateur à cet égard. »

Photo : Roland Courteau, sénateur de l'Aude

Quand au député de la Gironde Jean-Paul Garraud il a fait une proposition de loi en ce sens qui propose de remplacer le deuxième alinéa de l'article L. 3323-4 du Code de la Santé Publique par l'alinéa suivant :

« Cette publicité peut comporter des références et des représentations relatives aux terroirs de production, aux distinctions obtenues, aux appellations d'origine et à leurs éléments constitutifs tels que définis à l'article L. 115-1 du Code de la Consommation ou aux indications géographiques telles que définies dans les conventions et traités internationaux régulièrement ratifiés. Pour les produits sous appellations d'origine ou sous indication géographique, la publicité peut comporter des références et représentations relatives aux caractéristiques sensorielles et organoleptiques du produit. ».

SECURITE ROUTIERE

Gilles de ROBIEN , ministre des transports

« contre l'abus d'alcool pas contre la consommation raisonnable ».

Dans une interview qu'a publié « le Parisien » , Gilles de Robien, Ministre des transports précise que le gouvernement s'est donné comme objectif de ramener le nombre de morts sur la route en France à moins de 5000, et fait état d'une augmentation de 28% des contrôles d'alcoolémie effectués par la gendarmerie. IL estime aussi que la mise en place du permis probatoire qui entraîne désormais la perte de six points et donc du permis en cas de conduite avec un taux d'alcoolémie dépassant 0,5g/l « est un signe fort contre les dangers de l'alcool ». Sur la communication de la sécurité routière concernant l'alcool, il considère que c'est « à raison » que «les viticulteurs se mettent en colère » quand on dessine une bouteille de Bordeaux aux « contours trop reconnaissables » sur une affiche. Il dit « nous agissons pour plus de sécurité routière afin que l'alcool en général soit proscrit dans son abus et non dans sa consommation raisonnable ».Interrogé sur l'abaissement du taux légal à zéro, le ministre répond « ce n'est pas dans nos intentions. Notre démarche est d'abord de faire respecter les règles existantes .»

Robert LECOUC (député de l'Hérault t- Membre de l'ANEV)

UN COLLOQUE VIN ET CONDUIRE

Le député de l'Hérault, Robert Lecou, membre de l'ANEV veut organiser un colloque "Vin et Conduire" avec les acteurs de la

prévention routière et les professionnels. Il l'a proposé à Remi Heitz, délégué interministériel à la sécurité routière, qui en avait accepté l'idée. «*Je souhaite organiser sur notre territoire une rencontre sous forme de colloque ou de table ronde qui associe d'une part les professionnels de la filière vitivinicole et d'autre part, les associations et organismes en charge de la sécurité routière....Nous ne pouvons, en effet, comprendre les campagnes publicitaires contre l'alcool au volant qui ont tendance à stigmatiser le vin même s'il est essentiel de défendre la vie humaine, notamment en raison des effets dévastateurs de l'alcool au volant* »

VIN ET SANTE : POURQUOI IL FAUT COMMUNIQUER ?

La filière a longtemps hésité à communiquer sur les bienfaits du vin sur la santé, dans le cadre d'une consommation modérée et d'une alimentation équilibrée. Elle ne doit plus attendre de le faire car toutes les réticences ont été levées, aussi bien au niveau médical que politique.

Voyons les dernières avancées et encouragements à le faire.

Marc Olivier

Pr. P-H CUGNENC (député de l'Hérault - Chirurgien des Hôpitaux de Paris)

« Faire connaître la Vérité sur le Vin et la Santé . »

Lors du dernier colloque à l'assemblée nationale le Professeur Paul-Henri Cugnenc, député de l'Hérault a voulu être clair et convaincant pour les nombreux vignerons et élus (dont le ministre H.Gaymard) qui étaient présents.

*« Nous travaillons ensemble depuis longtemps sur les rapports entre le vin et la santé.... Nous avons progressé sur ce thème dans le cadre d'une démarche scientifique et consensuelle. Toutefois, la connaissance et la diffusion de la vérité restent encore trop faibles. Nous disposons d'arguments scientifiques forts. Toutefois, qui les diffuse et qui les connaît ? Cet élément est pourtant fondamental. Nous nous accordons tous pour affirmer que **la consommation raisonnable et modérée du vin est un élément favorable en matière de santé**, et non pas un élément délétère ou toxique. La démonstration est faite quant aux pathologies cardiovasculaires, centrée sur le taux élevé des composés phénoliques et leur effet anti-oxydant du plasma chez les buveurs de vin. Des doses modérées de vins ont un*

retentissement sur la mortalité due aux pathologies cardiovasculaires et sur la mortabilité globale. Concernant les pathologies cardiovasculaires et les infarctus, le taux de rechute est inférieur de 40 % au moins, voire de 85 % selon certaines études, chez ceux qui boivent du vin. Ce type d'affirmation sur la mortalité globale fait aujourd'hui l'objet d'études dans le cadre du débat sur les polyphénols et le cancer. Les conclusions ne sont pas encore assez nettes dans le domaine clinique, mais nous avons prouvé in vitro l'efficacité des polyphénols contre la multiplication des cellules tumorales. Je l'affirme en tant que professeur de médecine et de chirurgie, dont la spécialité est la cancérologie digestive.... Intéressons-nous à l'efficacité clinique : à des doses modérées et raisonnables, le vin n'a pas un effet toxique et délétère mais un effet positif et adjuvant dans le cadre de l'alimentation.

Le vin ne fait plus partie de l'alimentation de base, comme c'était le cas à l'époque où, pour des raisons caloriques et énergétiques, il constituait un aliment de base nécessaire. Toutefois, le vin appartient toujours à l'alimentation. C'est un aliment au même titre que le sucre, le sel ou les épices, qui ne sont pas non plus des aliments de base mais qui ont un effet toxique dès lors qu'ils sont consommés dans des proportions déraisonnables. Or ce message est mal perçu par l'opinion

*publique, voire par les médecins. Nous avons encore de grands progrès à accomplir pour faire connaître la vérité sur le vin et la santé. Comme nous le savons tous, l'alcoolisme, dans la très grande majorité des cas étudiés, ne provient pas du vin. **Qui l'explique aussi clairement à l'opinion publique ?***

Nous déplorons que les campagnes publicitaires contre l'alcoolisme se soient surtout caractérisées par leur coût, leur inefficacité et leur erreur de cible. Beaucoup y ont vu des campagnes publicitaires contre le vin. Or dans la quasi-totalité des cas, l'alcoolisme provient des autres alcools que le vin. Le vin doit garder sa place dans une alimentation saine, en évitant les excès et les mauvais produits que l'on connaissait autrefois. Sous réserve de ces deux précautions, nous nous accordons tous pour vanter les capacités eupeptiques, diurétiques, bactéricides et anti-allergiques du vin. Le French paradox existe. Certains estiment que les décalages entre les courbes de mortalité de la France et des pays d'Europe du Nord s'expliquent par le fait que nous n'ayons pas encore atteint le niveau de ces autres pays. Grâce au vin, nous espérons ne jamais les rejoindre en la matière.

En tant que citoyen et député, nous ne tolérons ni la langue de bois ni les discours politiquement corrects. Nous n'avons pas à accepter des vérités tellement déformées qu'elles deviennent des contrevérités en matière de consommation de vin, au nom des porte-parole du « médicalement correct » ou du « médiatiquement correct ».

Photo : P-H.Cugnenc

L'Institut Européen Vin et Santé a donné le feu vert

Le monde de la recherche a donné un sérieux coup de pouce à la filière vitivinicole à l'occasion d'une conférence qui s'est tenue dans le cadre de Vinisud à Montpellier Organisée par l'Institut européen vin et santé des régions viticoles, la conférence a réuni des experts du Canada, du Chili, des Etats-Unis, de France, de Grèce, d'Italie ainsi qu'un représentant de l'OIV afin de présenter une position commune sur les effets bénéfiques du vin pour la santé. Les chercheurs ont conclu que : « la consommation modérée de vin au cours des repas entraîne une réduction de la mortalité cardiovasculaire ». Ils ont également déclaré que certaines études épidémiologiques comparant l'action du vin par rapport à la bière et aux spiritueux affirment la supériorité du vin. Si différents facteurs – nutritionnels, socio-économiques, environnementaux – peuvent influencer ces résultats, un certain nombre de mécanismes d'action ont également été reconnus et le rôle des polyphénols souligné. Sur la base de ces observations, ils recommandent ainsi que le vin fasse «partie d'une alimentation diversifiée et équilibrée», que la consommation du vin reste «modérée et maîtrisée» et que certaines situations particulières (grossesse, conduite etc.) « demandent une abstinence ». A partir de ces recommandations, ils considèrent que «ces éléments pourront être utilisés dans le cadre d'actions de communication». Cette caution médicale vient donc conforter tout ce qui est connu et dit depuis longtemps , notamment par le professeur Serge Renaud, présent d'ailleurs à cette occasion , lui qui a mis en évidence le French Paradox il y a plus de dix ans.

Hervé Gaymard – Ministre de l'Agriculture : « Communiquer sur Vin, Santé et Alimentation »

Lors de la réunion du 3 Mars à la Maison de la Chimie devant près de 400 vignerons de tous les coins de France et plus de 150 parlementaires et élus, le ministre Hervé Gaymard a notamment affirmé : « le vin c'est un art de vivre, c'est une identité qui résume la civilisation française....Je crois qu'il ne faut pas hésiter à communiquer sur vin,santé et alimentation. J'ai moi-même déclaré en 1996 à un colloque de l'Unesco sur l'alcoolisme en 1996 qu'il ne fallait pas mélanger l'alcool et le vin car l'effet d'une consommation modérée de vin est bon pour la santé .

Conclusion :

La loi Evin ou l'application stricte du taux d'alcoolémie ne sont malheureusement pas les seules raisons des difficultés de la filière ! Ce qu'il faut aussi, c'est retrouver un esprit de créativité, faire des vins qui séduisent de plus en plus de consommateurs, développer un marketing d'action en s'attaquant à tous les aspects à améliorer, du

packaging à la distribution , ou en renforçant les initiatives et les commerciaux sur le terrain . Cela passe aussi par des gains de productivité (regroupement de moyens et développement de nouvelles technologies) et par la conquête de nouveaux marchés exports. Enfin il est grand temps de rentrer de plain pied dans le 21^{ème} siècle, celui de la communication, en utilisant tous les moyens, des Fêtes (comme la Fête de la Vigne et du Vin voir page 7) ou les nouveaux outils de communication qui n'ont jamais été si nombreux et si accessibles.

Les Elus du Vin se sont engagés devant la filière à faire tout ce qui est en leur pouvoir, aux vigneronns d'agir pour rendre au vin français son leadership mondial.

Marc OLIVIER

Photo (en bas): Le professeur Serge Renaud , père du « French Paradox » au débat de Vinisud 2004

Photo(en haut) : Quelle Publicité autorisée sur le Vin avec la loi EVIN ?